



terme cuisine equipee d'un contrat de vente . qu'elle electro-men

Par **anlag**, le **04/11/2008** à **00:34**

bonjour mon agence qui a en vente mon logement c'est trompee sur la promesse de vente . je ne voulais pas laisser l'electro-menager .

au moment de signer le compromis je me suis apperçu un peut tard .

je voudrais savoir dans le terme cuisine equipee .qu'elle electro-menager est indispensable de laisser.il y a les plaques de cuissons. un micro onde . un four . un refrigerateur . et un lave-linge a l'emplacement du lave vaisselle qu'il n' y a pas .

il n'y a pas de liste de l'electro-menager de faite . simple terme cuisine equipee .deposer au notaire .

le lave -linge . je peux peut-etre le recuperer ce n'est pas un appareille de cuisine ?? qu'elle electro-menager je dois laisser .

merci de bien vouloir me repondre .

veuillez agree mes sincereres salutations .

andre